



2026 / 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE** sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKODAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel  
DUNAND François à MONEY Sylvie  
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

**EXCUSÉ** : BILLIET-PRADES Yves

**ABSENTE** : GACON Christine

**Date de Convocation** :  
23 avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Désignation des représentants à la Maison des XV<sup>l</sup>es Jeux Olympiques d'Albertville

Le Président rappelle à l'assemblée que la « Maison des XV<sup>l</sup>es Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie » est une association loi 1901 qui a pour mission d'organiser, gérer et promouvoir « la Maison des Jeux Olympiques » qui a en charge de faire revivre par tous moyens à sa convenance, les JO d'hiver d'Albertville et de la Savoie, en organisant notamment des expositions, des animations ou des services de type boutique JO, en liaison avec chacun des sites support d'épreuves olympiques.

Le Président invite le Conseil communautaire à désigner les représentants au Conseil d'Administration de cette association.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;  
**Vu** la délibération 2026/47 du 30 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;  
**Vu** les statuts de l'association Maison des XV<sup>l</sup>es Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie et notamment l'article 6 ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** que les statuts prévoient que :

- le nombre de membres au sein du collège des collectivités olympiques est porté à 14 dont 1 pour la CCVA ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Marc MATHIS en tant que représentant titulaire de la CCVA au sein de l'association Maison des XV<sup>l</sup>es Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie.

**DESIGNE** Madame Aurore BRUNOD en tant que représentant suppléant de la CCVA au sein de l'association Maison des XVlès Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER



Le Président,

André POINTET.

